



Formation Experts-Comptables

Sur le thème :

Actualisation en droit des sociétés

Animée par **Claude PENHOAT**

La participation à la formation est de :

384 € TTC Tarif INTRA

516 € TTC Tarif SUP'EXPERTISE

Le mercredi 19 mars 2025

de 9h00 à 17h30

Chez **TERRA GESTION**

259 Rue Pierre et Marie Curie – Parc d'activités

77000 VAUX-LE-PENIL

PRÉAMBULE

Cette formation permet de faire le point sur l'actualité juridique et de mesurer l'impact des nouveautés sur la pratique professionnelle.

QUESTIONS TRAITÉES

NOUVEAUTES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES :

- Ordonnance du 8 février 2023 et décret du 9 novembre 2023
- Loi du 9 mars 2023 et décret du 25 juillet 2023
- Ordonnance du 6 décembre 2023 et décret du 30 décembre 2023
- Décret du 28 février 2024 : nouveaux seuils
- Loi du 14 février 2022, loi du 26 janvier 2024
- Ordonnance du 24 mai 2023, décret du 2 juin 2023, loi du 22 avril 2024
- Arrêté du 26 décembre 2023
- Loi du 13 juin 2024

DISPOSITIONS ANTERIEURES : DES PRECISIONS 2023/2024 :

- Loi pacte du 22 mai 2019 : impact des nouveaux seuils
- Groupes : désignation des CAC (précisions CNCC)
- PE : dispense d'établissement du rapport de gestion

JURISPRUDENCES : NOTAMMENT :

• **SARL**

- Rémunérations des gérants
- Gérant de paille et compte courant débiteur
- Nomination irrégulière d'un dirigeant
- Prêt au gérant : conséquences juridiques
- Conventions règlementées et personne interposée
- Convention de compte courant avec un associé et convention règlementée
- Gérant compte courant débiteur : extension de la procédure collective
- Expertise de gestion
- Management « fées » : acte anormal de gestion ?
- Transmission de parts sociales aux héritiers
- Exclusion d'un associé (SELARL), participation au vote
- Transformation de la SARL : rapport d'un CAC sur la situation

SOCIETES PAR ACTIONS

• **SAS**

- Sas en liquidation judiciaire : responsabilité de la personne président et de ses représentant légaux
- Président et durée du mandat
- Rémunération du président (augmentation)
- Révocation du président pour faute lourde
- Membres du conseil de surveillance qualifiés de dirigeant de fait
- Décision collective : calcul de la majorité (limite statutaire)
- Actions de préférence sans droit de vote
- Management "fées"
- SELAS : dividendes et cotisations sociales
- Transformation sa et sas et clause d'inaliénabilité

- **SA**
 - Mise en réserve des bénéfices : abus de majorité ?
 - Rapport du CAC et suppression du droit préférentiel de souscription
 - Quorum contesté : assemblée nulle

DIVERS

- Décision de prorogation de la société : abus de minorité
- Prorogation de la société : conditions de délibération
- Décision prise à l'unanimité: impossibilité d'abus de majorité
- Non dépôt d'actes au greffe et non dépôt des comptes annuels au greffe: prescription
- Société en formation : assouplissement
- Apport de biens communs
- Faute inexcusable d'un dirigeant
- SCI
- Retard de paiement : pénalités
- Entrepreneurs individuels et insaisissabilité de la résidence principale
- Procédures collectives et responsabilité des dirigeants

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

APPROCHE PEDAGOGIQUE

- Débat
- Exposé
- Echanges d'expérience

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Nous recommandons au participant de maîtriser les fondamentaux du droit des sociétés.

Qualification des formateurs

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

Moyens matériels

Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires (paperboard, vidéoprojecteur, visioconférence, ...) au bon déroulement de la formation.

Moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs

Questionnaire de validation des acquis.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action

Feuille de présence signée par les participants ou rapport de connexion si classe virtuelle.

Conditions d'accueil des personnes en situation de handicap

L'ensemble de nos formations sont accessibles aux PSH. Contactez-nous pour aménager la prestation de formation.